

Résolutions du Forum des ONG participant à la 36ème Session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) sur la question de l'interdiction et de la prévention de la torture en Afrique.

Les participants au Forum des ONGs,

Rappelant le caractère universel de la condamnation et de l'interdiction de la Torture et des Peines ou Traitements cruels, inhumains ou dégradants,

Profondément indignés par la persistance et la pratique de tels actes en Afrique,

Notant avec satisfaction l'adoption des Lignes Directrices de Robben Island sur l'interdiction et la prévention de la Torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants en Afrique, par la CADHP, lors de sa 32ème session tenue du 17 au 23 octobre 2002 et la nomination du Comité de suivi lors de sa 35ème session tenue du 23 mai au 4 juin 2004 à Banjul (Gambie),

Notant avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies du Protocole Facultatif à la convention contre la Torture et la désignation d'un coordonnateur pour sa ratification.

Recommande à la 36ème session de la CADHP ce qui suit:

1. Adopter les recommandations formulées lors de la réunion consultative sur la mise en œuvre des Lignes Directrices de Robben Island en décembre 2003 à Ouagadougou (Burkina faso).

2. Inviter les Etats africains à:

- Ratifier la Convention des nations Unies contre la Torture et son Protocole,
- Ratifier le Protocole à la Charte à la Charte Africaine créant une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples,
- Se référer aux Lignes Directrices de Robben Island dans l'accomplissement de leurs obligations en rapport avec l'article 5 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

3. Utiliser systématiquement les Lignes Directrices de Robben Island comme outil de vérification du respect de l'article 5 de la Charte, lors de l'examen des rapports périodiques des Etats.

Fait à Dakar, le 22 novembre 2004